

**DIRECTION DE LA SANTE ET DE
LA POPULATION DE LA WILAYA D'ORAN
ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER SPÉCIALISÉ
D'OPHTALMOLOGIE D'ORAN**

**Avis d'annulation d'attribution provisoire N02/2026
Nif : 099731019272119**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , et du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

L'établissement hospitalier spécialisé d'ophtalmologie d'Oran, déclare l'annulation de l'attribution provisoire n 02/2026 paru dont **el classico** le : 08/02/2026 et **Le carrefour d'Algérie** le : 07/02/2026 relatif à l'appel d'offre nationale ouverte avec exigence de capacité minimal n°04/2025

Projet : L'approvisionnement en produits alimentaires au profit de l'établissement Hospitalier Spécialisé En Ophtalmologie D'Oran pour l'année 2026.

- **LOT N°01 : Viande De Veau 1^{er} Choix Fraiche Sans os local**
- **LOT N°02 : Poulet Frais escalope frais et Œufs**

Parue dans la presse nationale **le carrefour d'Algérie** le 04/12/2025 et **el clasico** le 04/12/2025

Décide l'annulation de l'attribution provisoire suite au refus du soumissionnaire de signer le contrat :

Lot n	Entreprise	Montant De L'offre Da/Ttc Minimum	Montant De L'offre Da/Ttc Maximum	Le Nif	Observation
Lot n° : 1	Miloudi AEK	6.364.000.00	6.660.000.00	193480104126109	Moins disant
Lot n° : 2	Miloudi AEK	3.094.000.00	3.299.000.00	193480104126109	Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéas 2, du décret présidentiel, n°15-247 du 20 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Tout soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente, sis wilaya d'Oran, 12^{eme} étage dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse national.

LA DIRECTRICE